

RECOURS EN ÉVALUATIONS DES A ET A+

A la suite de la mise en place des lignes directrices de gestion, les CAP locales ont été supprimées, les recours en évaluation des agents sont revenus en CAP nationale.

De plus, la DG a décidé de fusionner les CAP des inspecteurs, IDIV, IP et AFIPA en une seule CAPN, en réduisant drastiquement le nombre d'élus (8 au lieu de 20 !).

Le CREP est maintenant devenu la pierre angulaire de la carrière.

À terme, le CREP pourrait également devenir un élément important de notre rémunération.

Pour toutes ces raisons, il est **essentiel et primordial** d'être attentifs à la rédaction de toutes les rubriques du CREP et de ne pas hésiter à faire un recours en CAP nationale, avec l'appui des militants locaux.

Cette année, 165 dossiers ont été présentés (10 non défendus) lors des quatre sessions de la CAPN dédiées. En comparaison de l'année dernière, 104 dossiers avaient été présentés en CAPL locale pour les A et A+.

La CGT Finances Publiques a défendu 43 dossiers (dont 36 A et 7 A+) soit 28 % des dossiers défendus lors des 4 sessions.

Le vote s'effectue dossier par dossier, l'administration a voté à chaque fois pour.

➡ **La CGT Finances Publiques** a voté **POUR** dès lors que l'agent a obtenu l'intégralité des modifications demandées et **CONTRE** lorsque les modifications demandées étaient partielles ou rejetées dans leur intégralité.

➡ Lien vers le Compte Rendu en date du 17 au 20 octobre 2023 (1^{re} session) :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/capn-recours-evaluation>

Les autres sessions n'ont rien apportées de nouveau.

